

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPVI 138 - DEVE 110 Quartier de la Goutte d'Or (18e) Subventions à 5 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe 2011.

Mme Gisèle STIEVENARD et Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant n° 1 voté les 29 et 30 mars 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour le développement social sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 juillet 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission et par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 9.000 € est attribuée à l'association Halage (15006/X09167), 6 rue Arnold Geraux 93450 l'Ile-Saint-Denis, pour une action de Jardin solidaire (7.000 € pour la DPVI 2011_04863 / 2.000 € pour la DEVE 2011_02895).

Article 2 : Une subvention de 3.000 € est attribuée à l'association Alphabet Familles (12585/D06541), 9 rue de Palestro (2e), pour une action intitulée Agir avec enfants et parents pour la réussite scolaire (2011_01437).

Article 3: Une subvention de 1.000 € est attribuée à l'association Art Exprim (9971/X02778), 10 rue des Gardes (18e), pour l'action Interventions artistiques en plein air (2011_04864).

Article 4: Une subvention de 2.000 € est attribuée à l'association Echomusée (10827/X09344), 21 rue Cavé (18e), pour action intitulée le Conte Goutte (2011_02608).

Article 5: Une subvention de 4.000 € est attribuée à l'association Daika (12905/X07525), 6 rue des Gardes (18e), pour une action intitulée Décryptage (2011_04866).

Article 6 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 19.000 €, sont imputées pour 17.000 € au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris (DPVI), et 2.000 € sont imputés au chapitre 65, rubrique 823, nature 6574, ligne VF 23002 à la DEVE